

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**N° 3-2411 rév. 0**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

PLANETA-FRANCE
Zone industrielle le PAN LOUP
44220 Coueron

SIREN : 530160951

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr) :*

3-2411 rév. 0

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **18/12/2025**
Date de fin de validité / *Valid until* : **30/11/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment - Industries - Santé,
Pole manager - Building - Industries - Health,

DocuSigned by:



FE90541BBC0D49D...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-2411 rév. 0

Organisme d'inspection accrédité :

PLANETA-FRANCE

**Zone industrielle le PAN LOUP
44220 Coueron**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

2 - ÉLECTROMÉCANIQUE / 2.1 - Équipements de travail /

2.1.3 - Vérifications générales périodiques

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.3b	Appareils et accessoires de levage installés dans les éoliennes, dans leurs fondations ou dans les installations de transformation et de distribution de l'électricité attenantes Limités aux : - Appareils assurant le transport en élévation des personnes ou élévateurs des personnes avec une CMU maximum égale à 1000kg - Treuils et palans à chaîne ou à câble, électriques ou mus par la force humaine avec une CMU maximum à 5000 kg	Code du Travail (article R4323-23) Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005

2 - ÉLECTROMÉCANIQUE / 2.1 - Équipements de travail /
2.1.4 - Vérification avant mise en service ou avant remise en service

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
2.1.4a	Appareils et accessoires de levage installés dans les éoliennes, dans leurs fondations ou dans les installations de transformation et de distribution de l'électricité attenantes A l'exclusion de l'examen d'adéquation prévu aux articles 5-I et 7 de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 modifié Limités aux : - Appareils assurant le transport en élévation des personnes ou élévateurs des personnes avec une CMU maximum égale à 1000kg - Treuils et palans à chaîne ou à câble, électriques ou mus par la force humaine avec une CMU maximum à 5000 kg	Code du Travail (articles R4323-22 et R4323-28) Arrêté du 1^{er} mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à PLANETA-FRANCE

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence COUERON	Zone industrielle le PAN LOUP 44220 Coueron

Date de prise d'effet : **18/12/2025**

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr